



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

DECISION N° MM2 /20/DG/CNPS DU \_\_\_\_\_

25 SEP. 2020

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n°18/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 12 août 2020 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise devant réaliser les études architecturales et techniques des travaux de ravalement des façades des immeubles KENNEDY à Yaoundé, ZENITH 1 et 2 à Douala.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020,
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°036/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n°18/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 12 août 2020 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise devant réaliser les études architecturales et techniques des travaux de ravalement des façades des immeubles KENNEDY à Yaoundé, ZENITH 1 et 2 à Douala;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 10 septembre 2020;
- VU la note n°70/20/CNPS/DG/CIPM du 15 Septembre 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'Appel d'Offres National Ouvert n°18/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 12 août 2020 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise devant réaliser les études architecturales et techniques des travaux de ravalement des façades des immeubles KENNEDY à Yaoundé, ZENITH 1 et 2 à Douala est déclaré infructueux.

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

- Ampliations :
- PCA/CNPS
  - CIPM
  - DAG
  - DFC
  - AFFICHAGE

Yaoundé, \_\_\_\_\_

25 SEP. 2020

LE DIRECTEUR GENERAL



*Noël Alain Olivier Mekulu*



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

COMMUNIQUE N° 52 /20/DG/CNPS DU 25 SEP. 2020  
Portant publication des résultats de l'appel d'offres national ouvert N°18/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 12 août 2020 pour le recrutement d'un cabinet d'expertise devant réaliser les études architecturales et techniques des travaux de ravalement des façades des immeubles Kennedy à Yaoundé, Zénith 1 et 2 à Douala.

**Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale  
Communique :**

L'Appel d'Offres National Ouvert N°18/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 12 août 2020 sus-cité est déclaré infructueux pour soumissionnaires disqualifiés.

Yaoundé, le 25 SEP. 2020

- Ampliations :
- PCA/CNPS
  - CIPM
  - DAG
  - DFC
  - AFFICHAGE



*Noël Alain Olivier Mekute  
Mvondo Akame*